

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Jeudi 7 février 2013

#### L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2012 ;
- Conventions ;
- Information sur le budget des Cordées de la Réussite ;
- Point d'avancement du ROF et de l'offre de formation ;
- Bilan de la chaîne d'inscription ;
- Présentation du calendrier pédagogique ;
- Point sur les journées de formation des élus étudiants ;
- Pour information : modification de l'article 2 de la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations étudiantes
- Informations et questions diverses

La séance débute à 14h00, le conseil est présidé par Madame Souad HARMAND, Vice Présidente chargée des formations et Vice Présidente CEVU.

Le quorum étant atteint, le conseil peut siéger valablement.

#### I. Approbation du compte rendu du 29 novembre 2012

Madame Turpin-Winter ainsi que Monsieur Goutin souhaitent que leurs interventions figurent au compte rendu.

Monsieur Deruy se propose de les contacter afin de retracer fidèlement leurs propos.

Page 5 Monsieur Sénéchal demande la modification de son propos comme suit : « Monsieur Sénéchal souhaite avoir des précisions sur les missions du Bureau réussite et vie étudiante notamment en termes de pilotage **et les interactions avec les services communs concernés** ».

Page 5, juste en dessous, l'intervention de Madame Harmand est complétée comme suit : « Madame Harmand remercie Messieurs Vaganay et Deruy pour cette présentation. **Un diaporama sera communiqué à l'ensemble des conseillers.** »

Page 5, des précisions sont demandées également en ce qui concerne l'accompagnement individuel des 15 collégiens dans le cadre des cordées de la réussite.

Monsieur Goutin souhaite être rajouté dans les membres présents.

Aucune autre modification n'est demandée.

Le compte rendu du 29/11/2012 est adopté avec ces modifications.

Avant de débiter l'ordre du jour de ce CEVU, Monsieur Sénéchal demande à Madame Harmand des informations sur l'avancée de la réalisation des fiches missions des Vice Présidente Vie Etudiante et Vice Présidente Formation.

Madame Harmand lit ces fiches missions à l'ensemble des conseillers. Ces fiches seront diffusées avec le compte rendu de ce CEVU.

## II Conventions

### NAVFCO :

Madame Harmand demande à Monsieur Deremetz, Vice Président formation tout au long de la vie et alternance, de présenter les conventions NAVFCO à la commission.

Monsieur Deremetz explique qu'il s'agit de conventions qui lient le CEPPEP et la Société Défense Conseil International, branche NAVFCO afin de former au DAEU, sur 2 ans, 10 à 20 militaires d'Arabie Saoudite.

Ces stagiaires seront inscrits à l'UVHC et évalués dans le cadre de l'enseignement à distance (DAEU-EAD), le GRETA Nord Cotentin assurant en parallèle un tutorat adapté aux modules scientifiques DAEU préparés.

La validation des modules se fera par contrôle continu et examen. Chaque épreuve sera donnée, surveillée et corrigée par un expert de l'UVHC (au minimum).

A l'issue de cette formation, ils intégreront un DUT à Cherbourg.

Monsieur Bouchez juge qu'il y a inadéquation entre la finalité du DAEU et le but de cet échange.

Monsieur Deremetz rétorque que l'UVHC répond à une commande dont effectivement l'esprit est différent du DAEU.

Madame Sciardis souhaite savoir si des droits de BU leurs seront facturés.

Monsieur Deremetz répond qu'ils ne seront pas présents sur le campus donc ces droits ne sont pas nécessaires.

Monsieur Bouchez demande si cette logique est la même pour la carte CMS.

Monsieur Deremetz confirme.

Madame Harmand confirme que c'est une prestation de service, l'UVHC assurant la remise à niveau pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Monsieur Sénéchal souhaite savoir si des enseignants de l'UVHC se rendront sur place, puisque la présence d'enseignants est nécessaire pour la correction de copies.

Monsieur Deremetz répond que seuls les vacataires iront. Le CEPPE assurera l'ingénierie de la formation et le pilotage. Il n'y aura pas de consommation d'heures enseignant. Les formateurs feront des missions d'inspections. Les frais de missions sont inscrits dans le budget initial.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

HESTIM :

Madame Harmand demande à Monsieur Pommeray de présenter cette convention.

Monsieur Pommeray explique qu'il s'agit de délocaliser au Maroc à l'Ecole des Hautes Etudes des Sciences et Techniques de l'Ingénierie et du Management la formation Génie Civil, Architectural et Urbain de l'ISTV.

Diplômes visés Licence et Master.

Madame Harmand précise que ces étudiants sont inscrits à l'UVHC, que les déplacements des enseignants sont pris en charge par l'Hestim ainsi que les frais de gestion. Par contre elle estime que ces frais sont sous évalués et qu'ils ne prennent pas en compte le cout des logiciels par exemple. Il faudrait établir un cout complet.

Monsieur Pommeray explique qu'il s'agit d'un cout standard qui est calculé. Il est preneur de plus d'informations afin de calculer au plus juste ce cout.

Madame Harmand précise que ces formations doivent être équilibrées financièrement.

Madame Couder souhaiterait connaître le nombre d'étudiants concernés.

Monsieur Bouchez répond que cela concerne une centaine d'étudiants par année universitaire. Il en profite pour signaler que chaque année l'inscription de ces étudiants est trop tardive et donc ils ne sont pas comptabilisés dans les remontées SISE. Il souhaite qu'à l'avenir ces inscriptions soient anticipées.

Monsieur Vaganay précise que si ces étudiants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs remontés au ministère alors l'établissement ne reçoit pas de dotation, donc ils ne rapportent rien à l'établissement et au contraire ils coutent.

Monsieur Sénéchal demande à ce que l'Hestim respecte les délais, d'autant qu'elle le fait pour d'autres universités comme l'Artois par exemple. Il souhaite que soit ajouté « sous réserve d'habilitation » quand il est stipulé que la convention engage les parties à délivrer ce diplôme pour 4 ans.

A la suite de ces remarques le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Lycée Wallon/ IPAG –FDEG :

Madame Harmand demande à Monsieur Cherrier de présenter cette convention.

Monsieur Cherrier précise que cette convention permet à des étudiants de BTS Assistant de Manager du lycée Wallon de découvrir le monde universitaire en s'inscrivant en parallèle soit au DAG soit au DEUST assistant juridique

Madame Harmand précise que ces coopérations sont stratégiques pour l'UVHC, elles permettent d'avoir un pied dans les lycées qui sont avant tout concurrentiels à ce niveau de formation.

Monsieur Bouchez ajoute que ces étudiants sont inscrits en auditeurs libres. Ils ont accès à l'ENT, la CMS, le SCD. Les composantes transmettent les notes au lycée. Le service de la scolarité n'a aucune connaissance de ces échanges, puisqu'ils ne sont pas inscrits sur Apogée.

Madame Harmand ajoute que ces étudiants s'intègrent dans les cours existants.

Monsieur Cherrier précise qu'ils sont une vingtaine et qu'ils s'intègrent sans problème.

Monsieur Gouazé interroge Madame Harmand pour avoir une idée du nombre d'étudiants de BTS qui s'orientent en Licence Professionnelle.

Madame Harmand répond que cela ne concerne que quelques cas, les têtes de classes.

Monsieur Gouazé rappelle que le BTS n'ouvre pas d'accès aux formations diplômantes de l'Université.

Monsieur Claisse est conscient de cela, mais il constate que ces étudiants de BTS inscrits en Licence Professionnelle abordent la vie professionnelle dans de bien meilleures conditions. Les compétences acquises en Licence Professionnelle permettent une bonne intégration sur le marché de l'emploi.

Madame Harmand complète ces propos en affirmant qu'il vaut mieux anticiper le parcours BTS vers une Licence Professionnelle que d'imposer aux étudiants après l'obtention d'un BTS une expérience professionnelle puis une VAE afin d'intégrer une Licence Professionnelle.

A la suite de ces remarques le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

### **III Information sur le budget des Cordées de la Réussite**

Madame Harmand informe les conseillers qu'une demande de subvention de 5 000€ sera demandée au FSDIE lors de la commission du 14 mars, afin de financer le dispositif des Cordées de la réussite.

Madame Caouder rappelle les thématiques que l'établissement a retenues pour cette année universitaire :

- La prise en compte du handicap

- Le développement durable
- La culture

Les cordées de la réussite s'intègre bien dans l'une de ces 3 thématiques.

Le Budget 2013 du FSDIE est constant soit 85 000€.

#### **IV Point d'avancement du ROF et de l'offre de formation**

Madame Harmand aborde ce troisième point à l'ordre du jour en informant les conseillers que le ROF est un outil de l'AMUE, mais cet outil n'est toujours pas opérationnel. La saisie n'est toujours pas possible à ce jour. L'université a donc fait le choix de remonter les maquettes au ministère par téléchargement de fichiers sur le serveur Pélican.

SOF sera utilisé à titre transitoire uniquement pour la communication sur notre site internet durant l'année 2013-2014 : c'est un outil de communication qui ne peut servir dans le cadre d'une campagne d'habilitation.

Madame Harmand passe en revue les offres de formation :

Pour la FLLASH, des remarques ont été faites pour : mutualiser les cours, réduire le nombre de parcours. Réfléchir sur : le devenir des filières aux effectifs en forte baisse exemple l'allemand, la possibilité de coupler l'allemand avec une autre formation. Comment renforcer l'anglais dans les formations. La possibilité de rapprocher les départements Art et Multimédia de l'ISTV.

Monsieur Delevaque intervient pour rappeler les propos du ministère : une licence peut exister si elle comporte 50 étudiants, 30 étudiants pour les Masters. Par contre qu'elle est l'effectif pour les licences Professionnelles ?

Madame Harmand répond qu'il n'y a pas de cadrage quantitatif pour les licences professionnelles.

Monsieur Sénéchal s'interroge sur la possibilité de développer des spécialités en Licence. S'il y a démultiplication alors quelles seront les effectifs de cette multitude de formation ?

Madame Harmand répond que la logique n'est pas celle de la spécialité, qui n'apparaîtra pas dans le diplôme, mais bien le niveau diplôme.

Monsieur Pommeray s'interroge sur la possibilité de demander la création d'un DEUST.

Madame Harmand précise qu'il n'y a pas d'interdiction.

Madame Mairesse s'étonne de cette réponse. Le DEUST est un diplôme intermédiaire qui n'existe plus dans le schéma LMD. Elle pense que les anciens DEUST peuvent-être maintenus par contre elle doute qu'on puisse demander une création.

Madame Harmand informe les conseillers qu'il y a un projet de créer une filière transport avec par exemple 5 projets de DUT avec Alstom. Y seront associés également des parcours en droit, Sciences Economie et Technologie, des Masters qui forment au métier d'ingénieur. L'idée est d'adhérer au label d'excellence « Figure », à la seule et unique condition que cette formation soit réellement adossée à la recherche.

Monsieur Joly intervient pour savoir si un parcours santé sera créé dans la nouvelle offre. En effet il a des contacts avec le centre hospitalier qui souhaitent travailler avec l'UVHC.

Madame Harmand rétorque qu'il est difficile d'ouvrir un tel parcours, car l'UVHC est sous dotée dans ce domaine, contrairement à Lille2 dont c'est le domaine de prédilection.

Monsieur Joly pensait notamment à la possibilité de l'ouverture d'une formation en gestion médicale.

Madame Harmand répond que des propositions devraient être faites par le PRES dans ce domaine, l'UVHC pourra candidater, avec ses moyens.

Madame Sénéchal rappelle à l'ensemble des conseillers que l'ensemble des documents sont accessibles sur le site de l'UVHC.

Monsieur Sénéchal intervient sur les notions de spécialité et de mention et confirme que seule la mention apparaîtra et non la spécialité.

Par ailleurs, il fait le constat d'un accroissement du nombre de Licences Professionnelles, et rappelle que c'est en contradiction avec les décisions ministérielles. De ce fait Il faudra s'interroger sur la soutenabilité financière des Licences Professionnelles présentes et futures.

Madame Harmand informe les conseillers que la situation de l'UVHC est similaire à celle de l'Artois en termes de volumes de Licences Professionnelles.

Afin de prendre en considération le coût financier des formations, il a été demandé aux composantes de remonter des maquettes pédagogiques avec une baisse de 10% des heures complémentaires. S'il s'avère que l'UVHC n'est pas en mesure de financer une ou des formations alors elles ne seront pas ouvertes même si elles sont habilitées.

Monsieur Pommeray souhaite connaître les mentions choisies par les Universités lilloises.

Madame Harmand les communiquera dès que le PRES les aura reçus.

Monsieur Ouafthouh souhaite connaître avec certitude qui de la mention ou de la spécialité figurera sur le diplôme.

Monsieur Sénéchal sait que c'est le niveau de la mention qui a été retenu par le ministère.

Madame Mairesse ajoute que si on supprime les spécialités, le nombre de mentions était déjà faible à valenciennes, alors de fait l'offre de formation sera limitée. Qu'en est-il de la concertation régionale à ce sujet ?

Madame Harmand répond que des groupes de travail thématique se réunissent régulièrement. Elle confirme que l'ensemble de l'offre passera devant les conseils avant remontée au ministère.

Le planning est le suivant :

3 juin 2013 : remontée d'une liste provisoire. Cette liste sera présentée au CEVU du 2 mai (même si ce n'est pas obligatoire)

15 octobre 2013 : remontée du dossier complet au ministère.

#### **IV Bilan de la chaîne d'inscription**

Madame Harmand demande à Madame Chaabi de faire un point sur les effectifs 2012/2013.

Madame Chaabi présente les effectifs à l'ensemble des conseillers en quelques chiffres :

L'UVHC compte 10 117 étudiants soit 66 étudiants en plus par rapport 2011/2012 soit + 0,66%.

On constate une baisse en FI de - 294 étudiants en 2 ans et une légère augmentation en FC et FA.

Il y a peu d'évolution géographique sauf aux Tertiales + 62 étudiants.

44% des étudiants sont boursiers, 54% sont inscrits en formation initiale.

1026 sont de nationalité étrangère. On dénombre 50% de ces étudiants dans le deuxième cycle.

Les nationalités les plus représentées : Marocaine, Sénégalaise, Algérienne, Tunisienne, Chinoise, Vietnamiennne.

2235 primo-entrants (effectifs stable par rapport à N-1).

Effectif Bac Professionnel 281 en 2012/ 2013 contre 220 en 2011/2012.

Madame Harmand annonce que les inscriptions à la rentrée 2013 se feront en ligne.

Lille 2 pourrait se retirer de Cambrai.

Monsieur Delevaque aurait eu une information contradictoire qui maintiendrait la présence de Lille 2 sur le site de Cambrai jusque fin 2017.

Madame Harmand remercie Madame Chaabi pour cette présentation.

#### **V Présentation du calendrier pédagogique**

Madame Harmand rappelle que jusqu'à présent le calendrier des ouvertures et des fermetures de l'établissement était imposé aux composantes. Aujourd'hui la logique est inversée. Il est demandé aux composantes de remonter leurs calendriers et à partir de ceux-ci, le calendrier des ouvertures et fermetures est voté. Il sera soumis au CT du 29 mars prochain.

Madame Herbin souhaite que soit pris en considération le job d'été étudiant et demande de faire débiter l'année universitaire début septembre, le 2 septembre pour la rentrée prochaine.

Madame Harmand confirme cette hypothèse.

Madame Caouder ajoute que ce sera également pratique car les chambres du Crous pourront se louer dès le début septembre.

Monsieur Sénéchal souhaite savoir si les périodes de réorientations sont encore prévues.

Madame Harmand confirme que ce sera le cas. La date reste à déterminer avec les calendriers de composantes.

Le CEVU émet un avis favorable à cette nouvelle logique.

#### **VI Point sur les journées de formation des élus étudiants**

Madame Harmand souhaite que Madame Caouder fasse une présentation de cette action.

Madame Caouder explique que le but de ces formations est de mettre en place des formations à destination des élus étudiants afin de leur faciliter l'exercice du mandat d'élus.

Une première formation a eu lieu le 31 janvier dernier. Cette formation avait pour vocation de présenter l'Université : le contexte national, ses statuts, ses instances, son organisation, ses atouts, sa recherche, ses élus.

Un guide de l'élus a été réalisé par monsieur Deruy et a été distribué aux élus présents. Ce guide sera envoyé à l'ensemble des élus via la boîte mel et sera réactualisé chaque année.

La prochaine formation aura lieu le 28/03 prochain sous forme de table ronde. La thématique sera : le Statut de l'élus étudiant.

Ces actions de formations devraient perdurer dans le temps ; une dernière sera organisée en juin 2013.

Madame Harmand remercie Madame Caouder pour cette présentation.

#### **VII Pour information : modification de l'article 2 de la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice des associations étudiantes**

Madame Harmand demande à Monsieur Deruy de présenter les nouveautés apportées à cette convention.

Monsieur Deruy fait lecture de l'article 2 de la convention qui a été modifié suite à la réunion de la table ronde qui a été organisée le 24 janvier dernier en présence des présidents d'associations, du Directeur Général des Services, de la Direction de la Maintenance, de la Logistique et du Patrimoine, de la Vice Présidente Vie Etudiante et du Bureau Réussite et Vie Etudiante. Il a été rappelé que les associations pratiquent :

- Le dépôt des liquidités à la banque tous les jours (Conformément à la convention) et à chaque grosse rentrée d'argent.
- La possibilité d'achat de coffres et installation par UVHC dans certain cas. Usage d'armoire forte efficace.
- La mise en place d'une gestion stricte des clés de coffre et du local



Madame Harmand remercie Monsieur Deruy pour cette présentation.

### **VIII Informations et questions diverses**

Monsieur Goutin intervient sur l'application VT.

Il dénonce que VT soit rigidifié, ne laissant plus la possibilité aux secrétaires pédagogiques d'inscrire les étudiants non inscrits administrativement dans l'application, leurs permettant ainsi d'avoir accès à leurs emploi du temps.

Monsieur Vaganay informe les membres du CEVU qu'un groupe de pilotage VT se réunit régulièrement. Cette question sera remontée lors de ce groupe de pilotage.

Madame Niemczyk du CEPPEP intervient pour informer les conseillers sur la problématique du déménagement du CEPPEP, du Moulin au Mont Houy. Le service rencontre des difficultés pour la réservation de salles ce qui occasionne des annulations de cours. Elle fait remarquer que ce public FC particulier, qui paie sa formation, n'accepte pas ces conditions, ce qui est légitime.

Madame Harmand pense que cette situation ne va pas perdurer, il s'agit de réglage de début de réorganisation. Toutefois ces informations seront remontées.

Monsieur Sénéchal aimerait avoir plus de précision sur les 5 postes BAC -3/ Bac +3 qui seront affectés à l'UVHC à la rentrée. Le CEVU sera-t-il consulté sur cette question ?

Madame Harmand pense pouvoir donner des informations précises lors du prochain CEVU. Ces enseignants seraient des seconds degrés PRCE et/ou PRAG. Ils viendraient s'inscrire dans l'axe de rapprochement Collège/Lycée/Université.

Monsieur Sénéchal déplore que le CEVU ne soit pas consulté sur ces recrutements. Il dénonce l'absence de prise en compte de l'orientation dans ces choix.

Madame Harmand précise que ce choix a été discuté avec les directeurs de composantes. Il est le résultat d'un travail collégial.

Monsieur Sénéchal déplore ce choix restreint d'interlocuteurs.

Madame Harmand précise que c'est le choix de l'encadrement des étudiants qui a été fait. Même si il n'y a pas d'affectation au SIO SIP rien n'empêche une aide à l'orientation.

Monsieur Sénéchal déclare que l'on confie donc l'orientation aux composantes.

Madame Harmand n'est pas d'accord. Il s'agit avant tout de contribuer au rapprochement Collèges/Lycées/Université.

Monsieur Pommeray déplore que sur les plaquettes de communication de Formasup les licences professionnelles apparaissent au sein des lycées alors que ceux sont les universités qui les portent.

Madame Harmand souhaite que cette anomalie leur soit signalée.

Monsieur Pommeray aimerait que leur soit rappelé les règles du jeu.

A la suite de ces derniers échanges Madame Harmand clôt ce CEVU plénier et remercie l'ensemble des interlocuteurs pour leurs contributions.

**Présidence :**

Madame Souad HARMAND, vice présidente CEVU

**Membres présents avec voix délibératives :**

**Collège A :**

GOUAZE Serge  
MAIRESSE Marie Pierre  
SENECHAL Olivier  
OUAFTOUH Mohammadi

**Collège B :**

CHERRIER Emmanuel  
NIEMCZYK Sylvie  
DELEVAQUE Franck  
GOUTIN Philippe  
PETIT Dorian  
POMMERAY Michel

**Collège BIATSS :**

BOUCHEZ Bernard  
FLOQUET Laurence  
JOLY André  
TURPIN- WINTER Hélène

**Collège Usagers :**

GRASSART Pierre  
HERBIN Amandine

RAVEL Amélie  
LAMOURET Cédric  
MARECHAL Simon  
BEGLOT Chloé  
LEMEITER Maxime  
LOIRS Romaric  
MASLARD Julien  
PILNIAK Adrien

**Personnalités extérieures :**

Madame VAAST, Monsieur CLAISSE

**Membres invités :**

Mesdames : Caouder Nathalie, Chaabi Imane, Sciardis Nelly (représentant Mme Truffert), Sénéchal Sandrine

Messieurs : Deremetz Bernard, Bonduelle Alexandre, Deruy Eric, Vaganay François

**Pouvoirs :**

Kras Anne Marie à Mairesse Marie Pierre  
DUBAR Mirentxu à Ouaftouh Mohammadi  
DUBOIS André à Goutin Philippe  
HAMROUN Mohammed à Gouazé Serge  
COUSIN Laura à PILNIAK Adrien

MAIRESSE Marie Pierre à KRAS Anne Marie  
François DELEVAQUE à GOUTIN Philippe  
HERBIN Amandine à GALLET Geoffrey  
LAMOURET Cédric à MARECHAL Simon  
BEGLOT Chloé à MASLARD Julien  
BEN BARKA Mokhtar à HAMROUN Mohammed

**Excusé :**

Coutellier Daniel

La Vice Présidente CEVU



Pr. Souad HARMAND